



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 28 février 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Manon Zecca et consorts : « Nuits lausannoises : que se passe-t-il au Folklor ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre des critères en termes de formation du personnel des boîtes de nuit en contrat avec elle sur les sujets suivants : violences de genre et discriminations ; prévention des risques concernant la consommation volontaire ou non de substances en milieu festif ; communication non violente et gestion de crise »

et la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité déploie un plan d'envergure pour lutter contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires dans les bars et les boîtes de nuit lausannoises qui mette l'accent non sur la responsabilisation des victimes et de leurs soutiens, mais sur celle des auteurs, témoins et personnel des lieux »

et la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité exprime publiquement son soutien aux victimes d'agressions sexistes, sexuelles ou homophobes dans les lieux qu'elle possède »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 28 février deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe